

AVIS N° 209 - 2023 / BRVM / DG

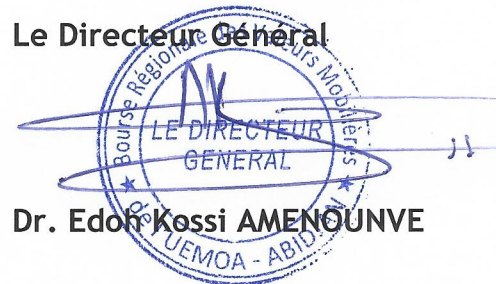
Flottant des sociétés cotées à la BRVM

Conformément à l'Instruction N°01 - 2022/BRVM/DG relative à l'admission des titres de capital à la cote de la BRVM, la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM) porte à la connaissance du public et des intervenants du marché, les informations relatives au flottant des sociétés admises à sa cote.

Pour toute information complémentaire concernant cet avis, veuillez contacter la BRVM à son siège ou les Antennes Nationales de Bourse établies dans chaque pays de l'UEMOA.

Fait à Abidjan, le 03 octobre 2023

Le Directeur Général



Dr. Edouard Kossi AMENOUNVE

X
11
11